

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

PRESTATION "DECOUVERTE DES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES ET DEGUSTATIONS"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté, N°376-2023 portant délégation à Monsieur TIMON Julien en qualité de 3ème adjoint au Maire en charge de la culture, du tourisme et de l'animation,

CONSIDERANT l'organisation des MASCARETS 2025, Manifestations prévues au Calendrier 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de recourir à des partenaires pour assurer une mission spécifique dans le cadre de la manifestation organisée le 7 Juillet 2025 à la Forêt comestible de 14 heures à 17 heures.

Le Maire décide de signer une convention avec PISSENLIT & COMPAGNIE – 4 Rue de Bretagne – 27500 PONT-AUDEMER représentée par Madame MENARD DUVAL Marie – Animatrice, afin d'assurer la prestation prévue dans le cadre de la manifestation à la FORET COMESTIBLE le 7 Juillet 2025, pour un montant de 210,00 € (Deux cent dix euros) TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

